

# rc nucléaire



## VRAI OU FAUX

### Les microfissures empêchent de prolonger Doel 3 et Tihange 2

- VRAI  
● PLUTÔT VRAI  
○ PLUTÔT FAUX  
○ FAUX

X.C.

Les réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 présentent une particularité : à l'été 2012, des milliers de défauts ont été découverts, après inspection par ultrasons, à l'intérieur de leur cuve. On parle de « microfissures » ou microbulles contenant de l'hydrogène. Elles font quelques millimètres de long (9 centimètres pour la plus grande), et sont aussi fines que du papier à cigarette.

À l'époque, ces deux réacteurs sont arrêtés sur le champ pour étudier le phénomène. Et il faudra attendre novembre 2015 pour que l'AFCN donne son feu vert définitif à leur redémarrage. Le gendarme nucléaire a estimé qu'il avait pu être démontré que ces défauts « n'avaient pas d'impact inacceptable sur la sûreté des réacteurs ».

Longtemps considérés comme les « pestiférés » de la bande, Doel 3 et Tihange 2 ont à nouveau les faveurs du MR, qui assure que « ces microbulles étaient présentes dès le départ et ne se sont pas agrandies ». Là où Ecolo-Groen parle toujours de « centrales fissurées » et « dangereuses ». Qui dit vrai ?

Après la découverte des défauts, deux choses ont dû être démontrées pour que ces réacteurs puissent redémarrer.

Premièrement, il fallait prouver que les microbulles n'évoluent pas avec le temps. L'Agence a ordonné une inspection tous les trois ans, pour s'assurer que la situation ne s'aggrave pas. Et elle ne s'aggrave pas. Lors du dernier contrôle, l'AFCN a conclu que ces défauts « n'ont pas évolué » et « qu'aucune nouvelle indication n'est apparue ». La thèse de flocons apparus au moment de la fabrication de la cuve est la plus vraisemblable.

Mais la seconde question est plus complexe : ces défauts rendent-ils la cuve plus fragile ? En théorie, il est établi que l'acier se fragilise au fil des irradiations, donc au fil du temps. Il existe dès lors une norme internationale qui fixe le cap de fragilité que l'acier de la cuve ne peut jamais dépasser (pour que la centrale soit capable d'absorber un gros choc thermique en cas de refroidissement d'urgence). Dans le cas qui nous occupe, il fallait donc prouver que l'acier d'une cuve « microbullée » restait moins fragile que le seuil autorisé.

En faisant des tests en labo sur des échantillons d'acier irradié présentant des défauts similaires, il est apparu qu'un échantillon avait une fragilité accrue (mais pas les autres échantillons). Par mesure de précaution, il a été décidé de tenir compte de cette fragilité supplémentaire de l'acier pour évaluer la résistance de Doel 3 et Tihange 2 à un choc thermique. Après calculs, il ressort que pour une durée de vie de 40 ans, le seuil critique de fragilité n'est pas dépassé. Malgré des hypothèses conservatrices, les normes de sûreté sont bien respectées. Doel 3 et Tihange 2 ont donc reçu l'autorisation de tourner 40 ans. Mais pas plus. Car cela n'a pas été spécifiquement étudié à l'époque. « Pour toute éventuelle prolongation, le traitement de cette question devrait être inclus dans un nouveau dossier de sûreté », explique l'AFCN. Personne ne peut dès lors affirmer aujourd'hui que cette fragilité sera toujours admissible au-delà de 40 ans.

D'après des courbes présentées par le patron du Centre de recherche nucléaire de Mol en 2017, dont *Le Soir* a obtenu copie, il y a même un risque qu'après 50 ans d'irradiation, Doel 3 et Tihange 2 ne respectent plus cette fameuse norme de résistance à un choc thermique. Autrement dit, l'acier irradié de ces cuves pourrait devenir trop fragile d'ici quelques années, ce qui rendrait une prolongation impossible. Alors que pour les réacteurs sans défauts, ce critère de fragilité n'est jamais limitant.



## VRAI OU FAUX

### On peut prolonger les deux plus jeunes réacteurs de 20 ans

- VRAI  
○ PLUTÔT VRAI  
○ PLUTÔT FAUX  
○ FAUX

X.C.

Le gouvernement De Croo s'est accordé sur l'idée de prolonger la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3 au-delà de 2025, année de leur quarantième anniversaire. Cette prolongation n'est pas encore officielle, car il faut s'entendre avec Engie sur ses modalités. L'accord final est attendu d'ici à la fin de l'année. Mais en juillet, un pré-accord (non contraignant) a été signé par les deux parties. *Le Soir* en a obtenu copie et il y est clairement stipulé que la négociation ne porte que sur une prolongation de 10 ans de la durée de vie.

Or, ici encore, de plus en plus de voix se prononcent en faveur d'une extension de 20 ans. Et pas seulement dans le clan des pro-nucléaires. Evidemment, MR, Open VLD et CD&V ne disent pas non. Côté opposition, la N-VA, les Engagés et Défi acquiescent. Et même Paul Magnette, président du PS, s'est dit ouvert à cette proposition. Il ne reste, grosso modo, qu'Ecolo-Groen à convaincre.

Notons que l'un des premiers à avoir défendu cette idée, en octobre 2019, était... Johnny Thijs, l'actuel président d'Engie Electrabel. « Il faut investir 1,3 milliard pour les mettre à niveau, car les normes de sécurité évoluent tout le

temps. Alors autant bénéficier à plein pot de cet investissement, pendant 20 ans », expliquait-il au *Soir* à l'époque.

En tout cas, il n'existe aucun frein technique à prolonger ces réacteurs de 20 ans au lieu de 10. Si ce n'est qu'un gros entretien décennal devra être réalisé au milieu de la période. « C'est une décision politique », reconnaît la porte-parole de l'AFCN, pour qui la seule contrainte est que la prolongation couvre « au moins 10 ans, car une période plus courte pourrait avoir un impact négatif sur la sûreté ». Aux Pays-Bas par exemple, la centrale de Borssele, qui devait initialement fermer en 2013, a été prolongée directement jusqu'en 2033. De 20 ans, donc.

Et alors qu'Engie se montre (très) sceptique sur toute idée de prolongation d'autres réacteurs, la société confirme que cette solution est techniquement réaliste. « Ce n'est pas l'option sur laquelle nous travaillons, car cela ne fait pas partie de la demande du gouvernement. Les discussions portent sur la prolongation de l'exploitation de Tihange 3 et Doel 4 de 10 ans à partir de fin 2026. Mais techniquement, rien ne l'empêche moyennant études et analyses solides », commente Anne-Sophie Hugé, porte-parole de l'énergéticien. Avant de rappeler que l'entreprise n'est demandeuse de rien.

BRUXELLES  
22 MARS  
LE PROCÈS

JUSTICE

## Le risque d'un report du procès se confirme sur fond de « crise des box »

Le SPF Justice assure ne pas être en mesure de réaménager le box des accusés pour l'échéance du 10 octobre, date du tirage au sort du jury. Même si cela n'a pas été annoncé formellement, le procès semble voué à commencer avec du retard.



On voit mal comment le début du procès pourrait ne pas être retardé.

© PHOTO NEWS.

ARTHUR SENTE

Le programme de l'audience qui s'est tenue ce matin au Justitia n'avait a priori rien de spectaculaire. Comme prévu, la présidente Laurence Massart s'est, dans un premier temps, attachée à passer en revue la liste des 372 témoins qui seront entendus au long du procès, arrêtée par ses soins. Une liste sans grandes surprises. Mais c'est une autre annonce, faisant l'effet d'un coup de tonnerre, qui a capté toute l'attention.

Sur le coup de 10 h, le procureur fédéral Bernard Michel a expressément demandé à Laurence Massart de prendre connaissance d'un courrier envoyé mercredi soir par le SPF Justice, que la magistrate n'avait visiblement pas encore eu le temps de lire. À l'issue d'une suspension d'audience lui permettant d'arpenter le document, la présidente a pu confirmer une crainte alors déjà présente dans tous les esprits.

Dans ce courrier, Jean-Paul Janssens, président du SPF Justice, explique en

effet qu'après un réaménagement complet du box a été décidé vendredi dernier par la présidente - estimant que les box vitrés et individuels installés à ce jour sont contraires au droit -, il sera tout bonnement « impossible que ce travail puisse être réalisé pour le 10 octobre pour des raisons purement matérielles ». La spécificité des travaux et le contexte de pénurie de matériaux évoqués par l'auteur de la lettre ne pourraient dès lors qu'entraîner un allongement des délais. Il serait ainsi « totalement impossible à ce stade de donner un planning de réalisation même global ».

L'organisation de ce procès, qui se voulait millimétrée, plonge dans l'inconnu. On voit mal en

effet comment, dans ce contexte, le début du procès pourrait ne pas être retardé. Si elle ne l'a pas annoncé formellement, c'est en effet bien ce qu'a laissé entendre la présidente. Pour rappel, la constitution du jury doit avoir lieu le 10 octobre prochain et le début de l'audience de fond le 13 octobre. « Je vais écrire ce matin un courrier à M. Jean-Pierre Janssens », a-t-elle réagi. « De deux choses l'une. Soit on peut avoir un box ouvert avec des policiers pour le 10 octobre et on pourrait maintenir une audience de composition du jury », avant de voir comment éventuellement remettre à plus tard, dans un délai rai-

sonnable, le début de l'audience de fond, le temps qu'un box définitif soit achevé. Soit, a-t-elle poursuivi, il faudra admettre que les délais seront si longs qu'il vaudra mieux repousser la date de composition du jury, et donc l'ensemble du procès. Un véritable casse-tête en perspective sachant que 800 citoyens au total ont été convoqués pour le 10 octobre. Qu'à cela ne tienne, la présidente se veut philosophe. « C'est comme ça aux assises. C'est l'oralité des débats. Des solutions seront trouvées dans le calme et la sérénité. »

Porte-parole de la cour d'appel de Bruxelles, Luc Hennart joue aussi la carte de l'optimisme. « Je suis convaincu qu'aujourd'hui, à l'heure où nous nous parlons, le SPF Justice met tout en œuvre pour parvenir à une solution », nous répond-il, rappelant que si le procès doit être retardé de quelques mois, il n'y a pas d'interdiction à ce qu'il soit in-



On en est à se demander si ça va commencer en décembre ou en 2030, ici ou sur la Lune

M<sup>r</sup> Sébastien Courtoy  
Avocat de l'accusé Smail Farisi



terrompu pendant les vacances judiciaires pour reprendre à la rentrée 2023. Et tandis qu'en coulisses, certaines voix s'élèvent contre un supposé manque d'implication de la cour d'appel dans les travaux préparatoires relatifs aux box (entamés en 2019), le rétorque : « Il faut savoir que la cour a participé à un certain nombre de réunions, même si des personnes semblent prétendre le contraire. »

« Mauvaise volonté » L'annonce n'a pas en tout cas pas manqué de faire réagir les différentes parties au procès. Les mots les plus durs étant portés par les victimes. « Life4Brussels se demande comment en l'espace de trois années, et avec l'armada d'avocats

qu'il possède, le SPF Justice n'a pas été en mesure de prévoir des box qui respectent la convention européenne des droits de l'homme », a ainsi regretté par voie de communiqué l'une des deux associations de victimes participant au procès, en insistant sur le caractère « insupportable » de cette annonce pour certaines parties civiles. La défense n'est pas moins critique. « J'y vois une mauvaise volonté certaine des autorités publiques », a ainsi dénoncé M<sup>r</sup> Sébastien Courtoy, avocat de l'accusé Smail Farisi. « On en est à se demander si ça va commencer en décembre ou en 2030, ici ou sur la lune. »

## ABONNÉS



Peut-on prélever plus de surprofits sur le dos d'Engie ? Qui a fixé la date de sortie du nucléaire à 2025 ? Retrouvez nos autres décryptages sur notre site.